



question sur precision testament

Par **parisien9999**, le **11/01/2010** à **22:00**

Bonjour.

Je voudrais poser deux questions pour une voisine qui est agée et un peu perdue alors qu'elle est en désaccord avec sa fille pour le testament de son pere.

Un monsieur, a une fille et une petite fille.

Il y a 30 ans il était propriétaire de 3 studios. (il a d'autres bien donc on entrera pas dans les details de reserve et tout ca)

A ce moment il a fait un testament légant 2 studios à sa petite fille sans autres précision.

Entretemps, après le testament, il a vendu deux studios sur les 3 qui lui appartenaient.

Au moment de son décès, il reste un un studio sur les trois.

A qui doit revenir ce studio ? A sa fille qui est son héritiere légale ou à sa petite fille.

Une autre question.

Il était aussi propriétaire d'une boutique qui est en location et il a indiqué dans le testament qu'il voulait que sa fille et sa petite fille partagent le profit de la location de la boutique après règlement des charges.

Le notaire en a déduit que le testament prévoyait le partage de la boutique en indivision à 50% entre la fille et la petite fille.

Est-ce normal ?